



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 6 juillet 2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Projet de convention relative à la plantation de végétaux et la récupération d'eau de pluie au lycée Paul Vincensini

L'An Deux Mille Vingt Six, le 6 juillet à 9h00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

Présents :

Louis POZZO DI BORGO, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Nathalie VALERY- GRAZIANI, Carulina COLOMBANI, Guy ARMANET, Jean-Charles LEONARDI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre ORSINI, Laurent PAPAIZIAN, Gilles SIMEONI

Pouvoirs : Philippe CIMINO à Pierre ORSINI

Absents :

Michel ROSSI, Michel SIMONPIETRI

Nombre de membres composant le Bureau : 15

Quorum : 8

Votants : 13

Pour : 13

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO, Président, ouvre la séance.

OBJET : Projet de convention relative à la plantation de végétaux et la récupération d'eau de pluie au lycée Paul Vincensini

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté agglomération de Bastia ;

Considérant que le projet de plantation et de récupération d'eau de pluie porté par les éco-délégués du lycée Paul Vincensini s'inscrit dans une démarche d'adaptation au changement climatique et de préservation de la ressource en eau ;

Considérant que ce projet contribue à la création d'un îlot de fraîcheur en milieu urbain, à la sensibilisation des élèves aux enjeux environnementaux et à la valorisation des eaux pluviales ;

Considérant que la CAB dispose des compétences en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, conformément à ses missions de service public ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (A l'unanimité)

- Le projet de convention, ci-annexé, entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et le lycée Paul Vincensini, relative à la plantation de végétaux et à la récupération d'eau de pluie dans l'enceinte de l'établissement ;
- Une enveloppe financière maximale de 2 000 €, sous réserve de la transmission des justificatifs nécessaires et dans la limite de 50 % du coût total du projet ;

AUTORISE

Le Président à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;

DIT

Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia, service gestionnaire 1DEV DUR chapitre 065 ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

[Signature]
LOUIS POZZO DI BORGO